

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-023-14982/23/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association "Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur" pour deux actions au titre de l'année 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°6174 et n°6178
75362**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de valorisation du patrimoine naturel qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO PACA) est une association à but non lucratif qui a pour objectif, dans ses statuts :

- D'agir pour les oiseaux, la faune sauvage, la nature et l'homme.
- De lutter contre le déclin de la biodiversité.
- De développer des actions en faveur de la connaissance naturaliste, de la protection des espèces et des milieux naturels et de l'éducation et la mobilisation de tous les acteurs.

L'association sollicite :

- Une subvention d'un montant de 20 000 € pour la poursuite du projet d'accompagnement scientifique et technique à la préfiguration d'un projet communal de biodiversité au titre de l'exercice 2024 (dossier MGDIS N° 6178) – Action 1.
- Une subvention d'un montant de 7 210 € pour le projet d'étude et de conservation de la Chevêche d'Athéna sur la plaine viticole de Trets - Puyloubier (dossier MGDIS n°6174) – Action 2.

L'action n°1 a pour objectifs d'apporter à des communes volontaires une expertise méthodologique et scientifique aux différentes étapes d'une démarche d'émergence de projet communal de biodiversité : amélioration et partage de la connaissance, identification et cartographie des enjeux, rédaction des objectifs et du programme d'actions.

Pour cela, la LPO PACA entend s'appuyer sur toutes les informations disponibles dans l'Atlas métropolitain de la biodiversité. Cette action contribue donc à la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de favoriser une déclinaison communale de son Atlas, en termes d'enjeux, d'objectifs de préservation et d'opérationnalité.

Ce programme d'accompagnement des communes de la Métropole a été initié en 2021.

L'action n°2 a pour objectifs, dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) en faveur de la chouette Chevêche d'Athéna dont la LPO est coordinatrice pour la Région Sud :

- La protection de l'habitat de la Chevêche d'Athéna.
- L'étude de sa population sur la plaine viticole de Trets – Puyloubier.
- La conservation de cette population.
- L'information et la sensibilisation des publics.

La plaine agricole de Trets - Puyloubier, située en partie dans le territoire labellisé du Grand Site de France Concors Sainte-Victoire, abrite la plus grosse population de Chouette Chevêche des Bouches-du-Rhône. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNA de cette espèce protégée, la LPO PACA, réalisera en 2024 une étude précise de cette population comprenant : un diagnostic écologique des sites de nidification potentiellement favorables à l'espèce et des éléments paysagers à préserver, une sensibilisation des exploitants agricoles de la plaine aux enjeux de conservation de l'espèce, ainsi qu'une information à destination des bénévoles LPO et des gestionnaires du site quant à la veille et au suivi de l'espèce.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux de Provence Alpes Côte d'Azur une subvention de 27 210 euros, soit 77,10 % du montant total des deux actions qui s'élève à 35 300 euros.

Une convention d'objectifs annexée à ce rapport précise les modalités de versement et de contrôle de la subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°AGRI-001-11199/21/CM relative à l'approbation de la Charte de déclinaison de l'Atlas métropolitain de la biodiversité ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les enjeux écologiques majeurs présents sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence identifiés dans l'Atlas métropolitain de la biodiversité.
- La Charte de déclinaison de l'Atlas métropolitain de la biodiversité qui structure la stratégie d'accompagnement des communes dans la conduite de leur projet local de biodiversité comme les ABC.
- L'intérêt pour les communes de la Métropole de mieux appréhender ces enjeux et d'être accompagnées dans l'émergence et la formalisation d'un projet en faveur de la biodiversité.
- L'intérêt pour la Métropole de contribuer aux actions de conservation de la faune, la flore et les habitats naturels et particulièrement encadrées par des Plans nationaux d'actions.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association LPO PACA d'un montant de 27 210 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2024 ci-annexée relative aux conditions d'octroi de cette subvention.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole, de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement, sous réserve de vote du budget :

Action 1 : chapitre 65, fonction 76, sous-politique B150 ; nature 65748, service gestionnaire 8EXPER.

Action 2 : chapitre 65, fonction 76, sous-politique B150 ; nature 65748, service gestionnaire 8SITES.

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement » et du programme « Patrimoine naturel, paysage et forêt » et seront exécutés par les services gestionnaires « 8EXPER et 8SITES ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Forêts et Paysages
Biodiversité - Espaces naturels

Philippe ARDHUIN